

Obligations sanitaires en cours d'EPS



Dans la mesure du possible venir en tenue d'EPS pour limiter le temps des vestiaires

Entrée au vestiaire avec un masque

Désinfection des mains avec du gel à l'entrée du vestiaire

Si nécessaire se changer AVEC le masque

Sortir du vestiaire avec le masque

A chaque leçon d'EPS, amener SON stylo et SA bouteille d'eau (aucun prêt ni échange de stylo ne sera accepté et aucun retour au vestiaire toléré)

Possibilité d'enlever son masque UNIQUEMENT pendant la pratique de l'activité physique et si la distanciation sociale est possible

Ranger son masque dans un endroit sûr et propre (poche zippée)

Avant de toucher le matériel, désinfection des mains

Eviter les contacts inutiles durant l'activité

A la fin de l'activité physique remettre le masque et le garder jusqu'à la sortie du vestiaire

Après avoir utilisé le matériel, le désinfecter

En cas de douche, enlever le masque mais le remettre IMMEDIATEMENT après

Quitter rapidement les vestiaires au début et à la fin des cours une fois changé

A la sortie des vestiaires, se désinfecter les mains avec le gel mis à disposition

Protocole sanitaire Rentrée 2020

Le présent protocole repose sur les prescriptions émises par le ministère des solidarités et de la santé au vu des avis rendus par le Haut Conseil de la Santé publique, en dernier lieu le 26 août 2020.



Lavage des mains

A minima :

- >>> à l'arrivée dans l'établissement
- >>> avant chaque repas
- >>> après être allé aux toilettes
- >>> le soir en sortant du lycée
- >>> Gel à disposition dans chaque salle
- >>> Gel à l'entrée et à chaque étage de l'internat



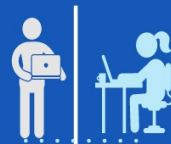
Masques

- >>> Le masque doit être porté par tous, personnels et élèves dans les espaces clos et extérieurs, lors des déplacements
- >>> Il appartient aux parents de fournir des masques à leurs enfants.
- >>> Changement de masque à la pause méridienne (2/jour pour les externes et DP ; 3/jour min. pour les internes ; poubelles à disposition)



Distanciation physique

- >>> Dans les espaces clos (salles de classe, self, internat, etc.), la distanciation physique n'est plus obligatoire.
- >>> Dans les espaces extérieurs, la distanciation physique ne s'applique pas.
- >>> SELF : Sas et installation par groupe
- >>> Limitation de la capacité d'accueil de certaines salles (MDL max 40 ; CDI : respect du nombre de places assises)
- >>> Les gestes barrière doivent être respectés
- >>> Vigilance de la Vie Scolaire pour éviter les rassemblements (entrée / sortie / pauses...)



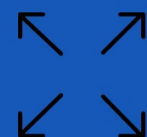
Protections

- >>> Des panneaux de plexiglas sont installés dans les espaces accueillant du public
- >>> Matérialisation au sol
- >>> Affichage
- >>> Cas de COVID - détection et suivi : Isoler le cas ; Tracer (éviton des personnes susceptibles d'être contacts à risque) ; Tester ; Informer ; Suivre les consignes de l'ARS et de l'EN



Locaux

- >>> Aération des locaux toutes les 2 H de 10-15 min.
- >>> Nettoyage des sols, tables et bureaux une fois par jour
- >>> Désinfection des surfaces les plus fréquemment touchées (poignées, interrupteurs...) tous les jours
- >>> Tables du self nettoyées et désinfectées après chaque service
- >>> Accès possible aux bancs, espaces collectifs, distributeurs...
- >>> Nettoyage des matériels par l'utilisateur après utilisation



Présence dans l'établissement

- >>> Les parents s'engagent à ne pas mettre leur enfant à l'école en cas de fièvre ou de symptômes évoquant le COVID-19
- >>> Les parents, intervenants extérieurs... doivent se présenter à l'accueil, entrer dans le lycée après désinfection des mains ; ils doivent porter un masque.
- >>> Suppression des réunions de rentrée pour les parents d'élèves



Information/formation

- >>> Formation des personnels aux gestes barrières
- >>> information des élèves sur la distanciation physique, les gestes barrières et l'hygiène
- >>> CONTACT : Mme Bourillon / Mme Boulanger, Inf. scolaires - 05 55 41 70 00